Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260711-110726_02-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 11 juillet 2026

Date de convocation : **2 juillet 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **16 juillet 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : M. Benoit ROLLAND donne procuration à Madame Mélanie LAUTRIDOU, Mme Valérie LEON donne procuration à M. Bruno TRONEL, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Sandrine REHEL.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Adhésion au dispositif de cinéma itinérant proposé par l'association La Vedette

Depuis plusieurs années, la commune organise des projections cinématographiques en s'appuyant sur la plateforme Collectivision. Toutefois, une baisse progressive de la fréquentation a été constatée ces dernières années. Cette diminution s'explique notamment par l'ancienneté des films proposés ainsi que par les contraintes d'organisation reposant sur les élus pour assurer les projections.

Afin de dynamiser cette offre culturelle, l'association **La Vedette** propose la mise en place d'une véritable saison de cinéma itinérant, s'étendant d'octobre à avril, à raison d'une projection par mois. Selon la programmation, chaque journée pourra comprendre une à trois séances, avec la diffusion de films récents, proposés seulement trois à cinq semaines après leur sortie nationale.

En contrepartie, la commune s'engage à verser une participation financière calculée sur la base d'un euro par habitant, conformément au barème établi par l'association en fonction de la population municipale.

La commune mettra également à disposition la salle de L'Embarcadère pour l'organisation des projections et assurera la communication nécessaire auprès de la population afin de promouvoir ce dispositif.

Ouï cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Adhérent** au dispositif de cinéma itinérant porté par l'association **La Vedette** pour la saison **d'octobre 2026 à avril 2027**,
- **Approuvent** les termes de la convention de partenariat correspondante,
- **Autorisent** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **16/07/2026**
De son affichage en mairie le **16/07/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**